Barrage de Fumel //// Projet de Transbordeur

UNE INTERVENTION STRATÉGIQUE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA NAVIGABILITÉ DU LOT

Convaincu de son intérêt socio-économique majeur pour le territoire, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années dans la remise en navigabilité du Lot.

Après avoir réhabilité en 2020 l'écluse de Saint-Vite, le Département souhaite aujourd'hui assurer le franchissement du seuil de Fumel et ainsi parachever son programme d'investissement.

Une fois cette opération finalisée, 43 km supplémentaires seront ouverts à la navigation, permettant d'offrir un produit touristique inexistant à cette échelle avec 130 km au total navigables sur la rivière Lot entre Aiguillon et Luzech (46).

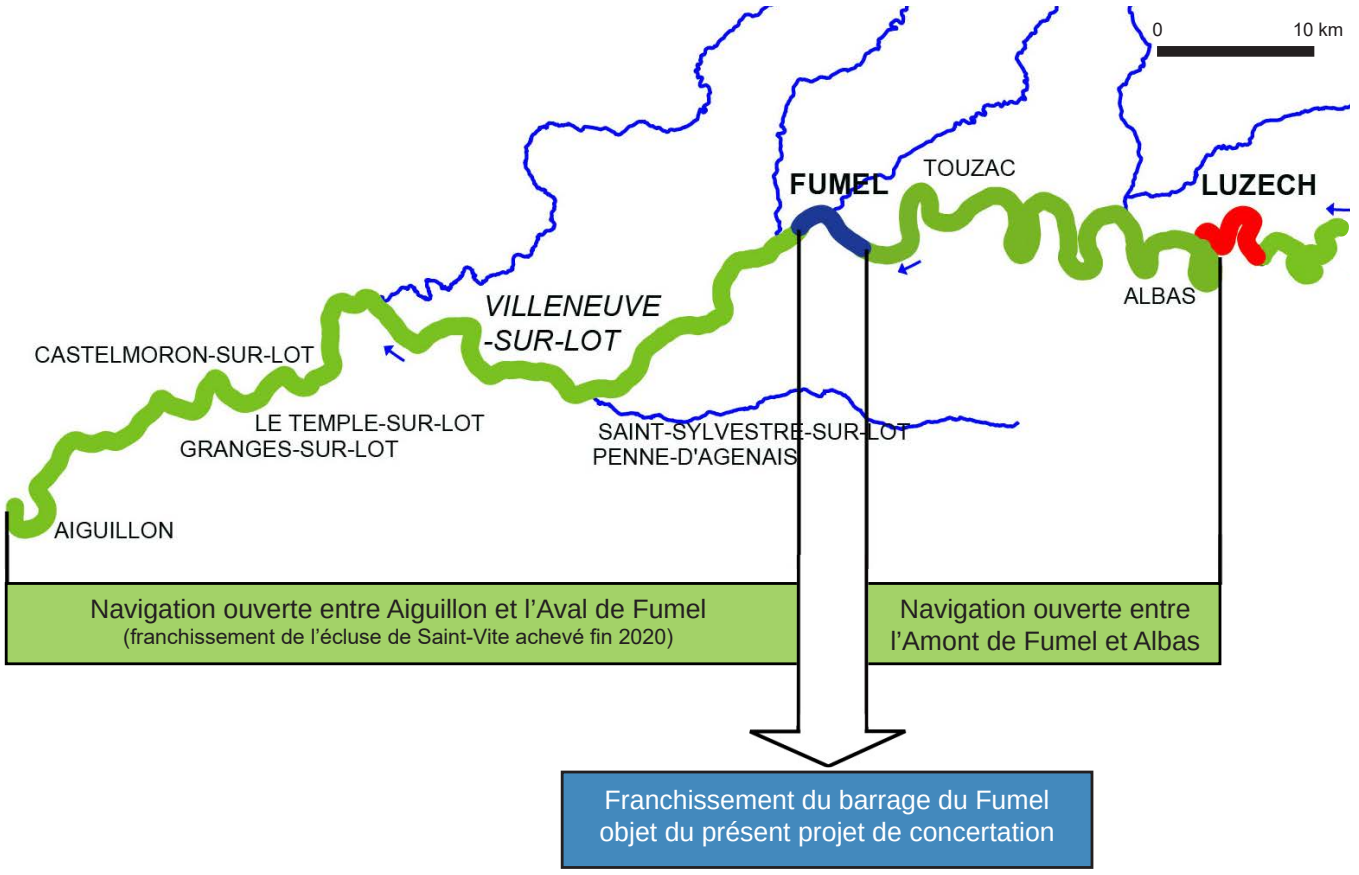

UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE POUR TOUT LE TERRITOIRE

La solution envisagée, qui passe par la réalisation d'un système de transbordement des bateaux, présente l'avantage de limiter l'engagement de lourds travaux (4,5 M d'euros contre 13 à 14 M d'euros pour une écluse) et de pouvoir être mis en oeuvre rapidement.

Le tourisme fluvial constitue un levier significatif pour l'économie locale, non seulement via l'augmentation de la fréquentation touristique, mais aussi par l'installation possible de nouveaux acteurs, notamment de location de bateaux et d'entretien.

L'offre touristique sera ainsi renforcée et adaptée aux attentes des plaisanciers adeptes du slow-tourisme : itinérance d'une semaine, variété des paysages et des points d'attraction culturelle, etc.

UN ÉQUIPEMENT POTENTIEL LEVIER DE L'ÉCONOMIE LOCALE

La capacité de levage des bateaux par le transbordeur permet ainsi le rétablissement de la continuité fluviale de part et d'autre du barrage.

Elle offre aussi l'opportunité de créer des activités autour de l'entretien et la maintenance des bateaux.

Le projet de transbordeur comprend la création d'une aire de carénage et d'un espace de mise sur remorque des bateaux pouvant être hivernés à terre hors des crues du Lot.

Cette opportunité peut également attirer un loueur de bateaux habitables pour y installer sa base de location et de maintenance.

Enfin, l'ouvrage sécurise les projets fluvestres (tourisme fluvial mais aussi itinérance vélo, randonnée, etc.) auprès des acteurs publics et privés du territoire du fumélois.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Partager avec la population la démarche de projet concourant à la formalisation de propositions d'aménagement pour le franchissement nautique du barrage de Fumel.

Recueillir les avis, observations et remarques de la population sur le projet afin d'en améliorer son acceptabilité sociale, économique et environnementale.

Préparer l'engagement des démarches d'autorisation réglementaire pour la mise en oeuvre administrative du projet.

Barrage de Fumel //// Projet de Transbordeur

ATOUTS DU SITE

Site libre de construction (hors Maison de l'Éclusier) avec des espaces soit en friche soit avec une exploitation agricole extensive.

Environnement agricole n'ayant pas subi les problèmes de pollution comme en rive droite

Accès routier aisé depuis la Rue des Lucioles pouvant se combiner avec la desserte du barrage de Fumel

Desserte en réseaux existante à proximité de l'emprise projet

Foncier faiblement morcelé avec un intérêt des propriétaires à la démarche de projet

FAIBLESSES DU SITE

Haut de berge Ouest présentant des espèces floristiques protégées et existence de plusieurs arbres avec des Grands Capricornes

Dévoiement nécessaire du ruisseau du Terrein et de son embouchure (cascade) avec le Lot

Falaise avec un faciès géologique fracturé en aval du barrage

Nécessaire adaptation du PLUi pour la mise en oeuvre du projet de transbordeur bien qu'un emplacement réservé destiné au Département prévoie déjà l'aménagement du franchissement nautique du barrage

ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Eviter un impact du projet d'aménagement sur les espèces protégées et les milieux récepteurs

Réduire l'impact du projet sur l'environnement, en particulier dans la gestion de déblais

Intégrer au paysage agricole et industriel les aménagements

Assurer une capacité d'accueil d'activités nautiques et économiques connexes au site

Accompagner une démarche globale de concertation pour l'aménagement du site avec tous les acteurs du territoire

ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE

Barrage de Fumel //// Projet de Transbordeur

UNE APPROCHE ANTÉRIEURE DU FRANCHISSEMENT DU BARRAGE…

Dans le cadre de son engagement pour la navigabilité du Lot, le Département a mené plusieurs études concernant le franchissement du barrage de Fumel.

En 2001, l'écluse est envisagée en rive droite mais ce scénario soulève d'importantes difficultés techniques avec le site sidérurgique et l'usine hydroélectrique. Un nouveau projet en 2006 d'une écluse rive gauche se révèle quant à lui difficilement soutenable financièrement.

…RENOUVELÉE PAR LA TRANSPOSITION FLUVIALE DES PRATIQUES MARITIMES DE MISE À TERRE DES BATEAUX

Tout en actant le choix d'un ouvrage en rive gauche, le Département envisage en 2019 l'emploi d'un élévateur à sangles pour le transbordement des bateaux de part et d'autre des 7,9 m du barrage de Fumel.

Cette approche est une transposition des pratiques portuaires sur les ports maritimes pour la mise à terre des navires. La méthode est éprouvée et les outils existants.

Elle ouvre aussi la possibilité de créer une activité de maintenance des bateaux sur site.

Exemple d'un élévateur à bateaux à Port Saint-Louis du Rhône

Approche technique

Outil : pont roulant sur pneu d'une capacité de 50 t. levant des péniches et des pénichettes

Equipements : deux sas de mise à l'eau reliés par une piste

Capacité de franchissement : 6,0 m de levage de l'élévateur + 5,2 m d'altitude gagnés par la piste en rampe 4%

Temps de passage : 15 min entre le sas amont et le sas aval

Manutention de l'outil : uniquement opérée par des professionnels

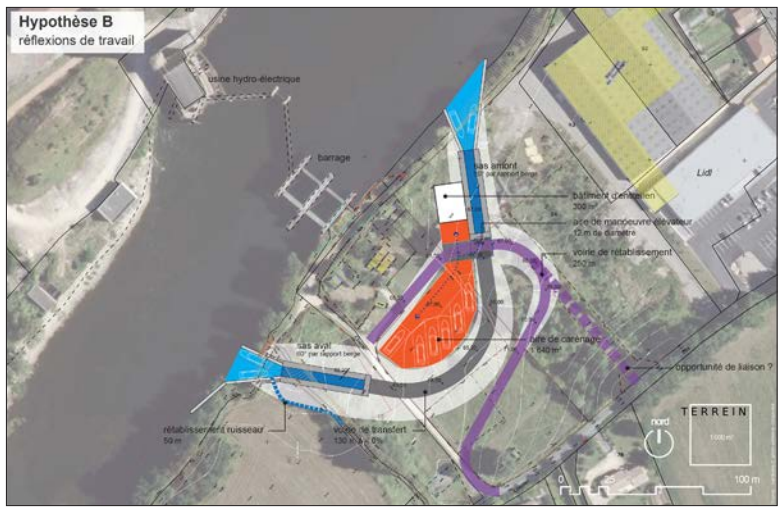

REFLEXIONS À L'AMÉNAGEMENT

Hyp.A : exploitation confortable mais fort impact écologique

Hyp.B : exploitation contrainte mais évitement des espèces protégées

Hyp.C : évitement écologique, exploitation aisée mais fort impact foncier et de déblais sur le terrain

Hyp.D : évitement écologique, emprise foncière réduite mais exploitation très contrainte

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

www.lotetgaronne.fr

Barrage de Fumel //// Projet de Transbordeur

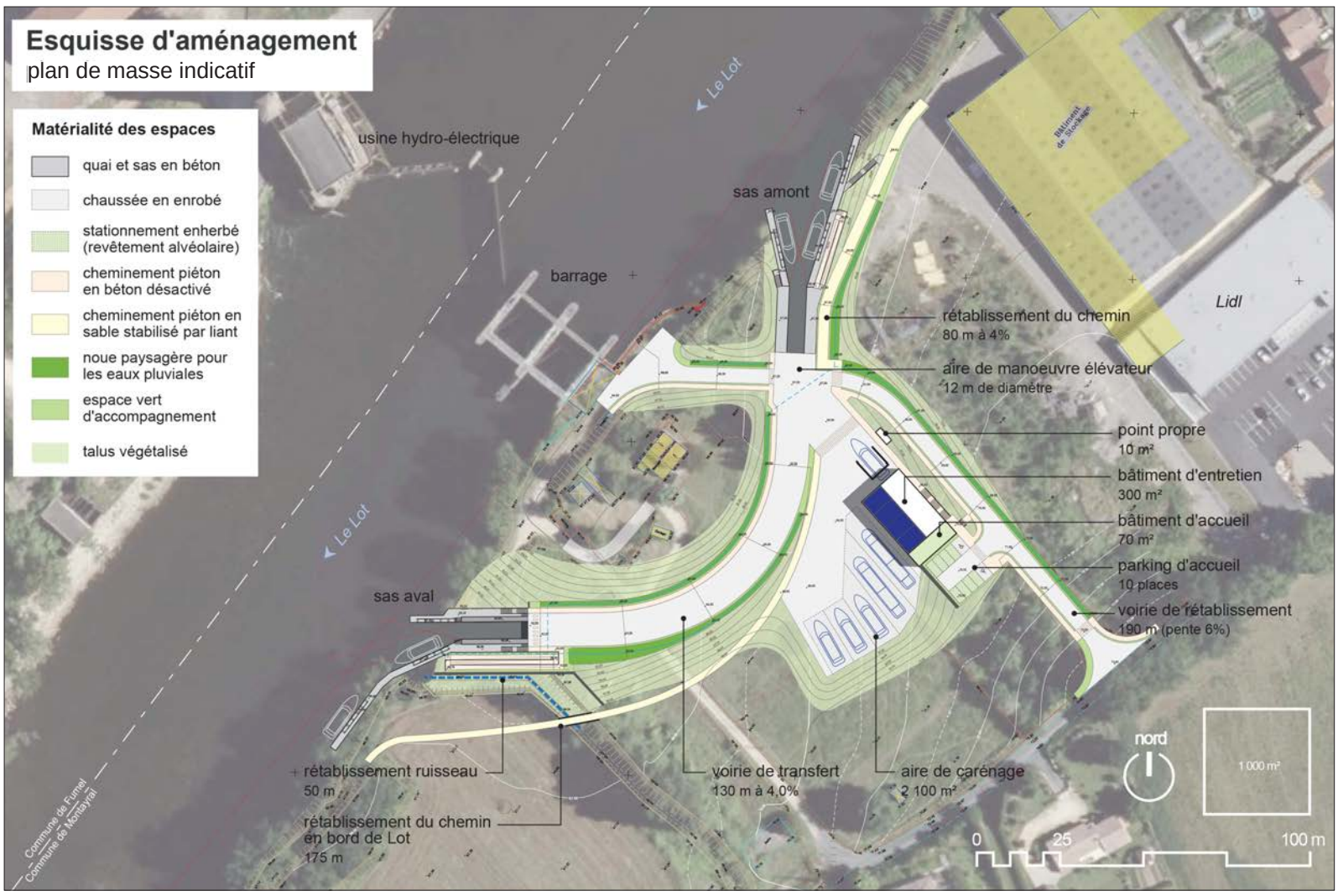

PROPOSITION D'UN SCÉNARIO PRÉFÉRENTIEL

Rétablissement de la navigation de part et d'autre du barrage.

Evitement sur le site des espèces protégées et leurs milieux récepteurs.

Emprise du projet réduite au minimum sur l'environnement.

Intégration des aménagements dans le paysage du site.
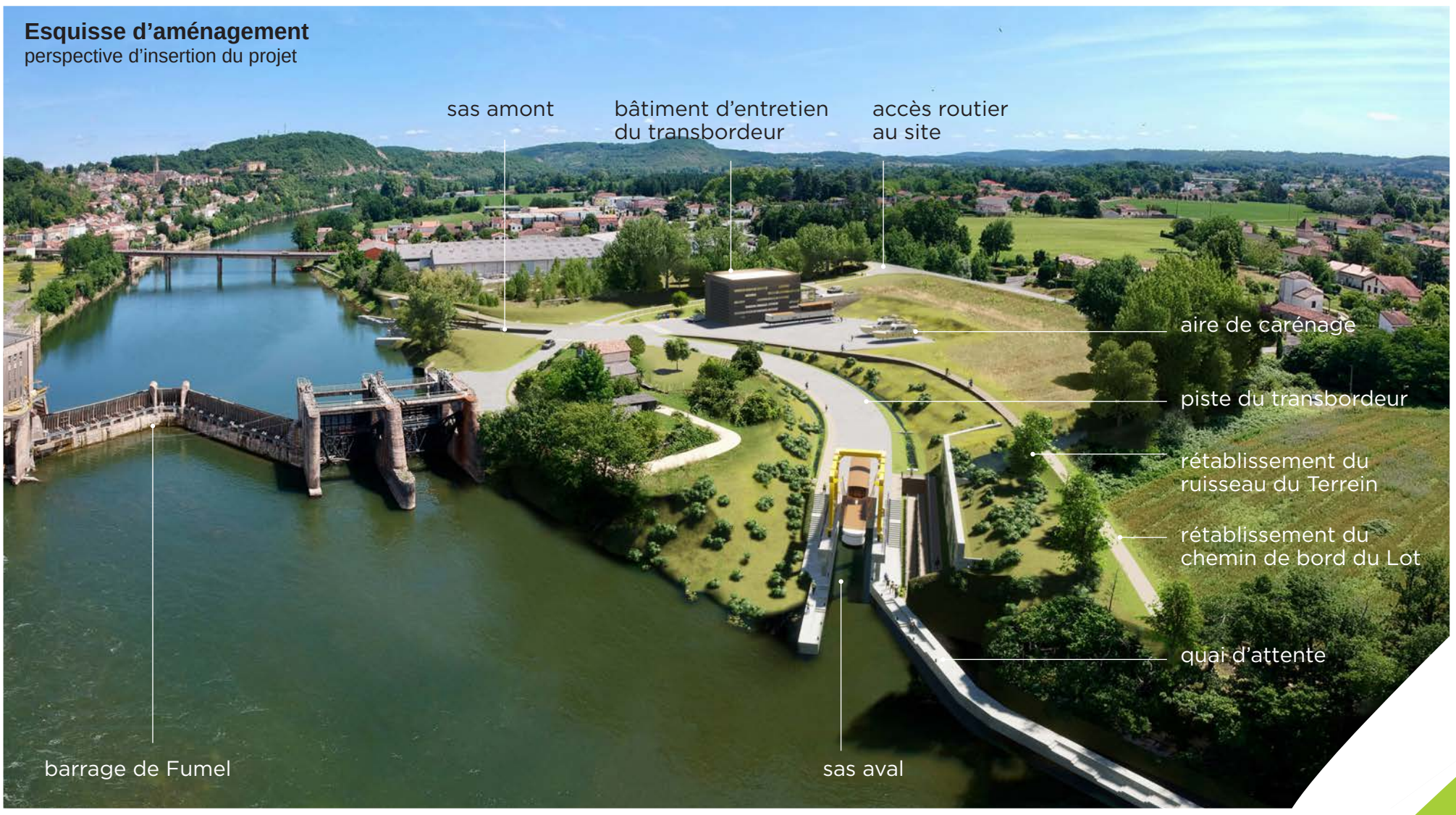
Capacité d'accueil d'activités nautiques et économiques connexes au site.